

Il y a bon nombre d'années, le ministère des Postes a fait savoir à la Compagnie de Téléphone Bell que, dans certaines circonstances, les comptes qu'elle envoie pouvaient être considérés comme «imprimés». Les comptes de téléphone peuvent être expédiés par la poste aux clients selon le taux inférieur réservé aux imprimés, pourvu que ces comptes ne visent que les frais mensuels réguliers et non ceux des appels interurbains ni autres frais supplémentaires.

Pour les imprimés, le taux était de 2c. et, pour le courrier local de première classe, de 4c. La compagnie épargnait donc 2c. sur chaque note expédiée comme imprimé.

Je suppose qu'au début de cette année les hauts fonctionnaires de la Compagnie de Téléphone Bell ont dû réfléchir à peu près toute la nuit lorsque le ministère des Postes les plaça devant un problème inattendu. Le taux d'expédition des imprimés était porté à 3c.

Vaut-il la peine, messieurs, de trier tous les comptes ne comportant aucun frais supplémentaires et de les passer à l'affranchisseuse pour les timbrer à 3c. afin d'épargner un sou? Mais, messieurs, un sou d'épargné est un sou de gagné.

La compagnie de téléphone Bell a décidé de continuer à envoyer ses factures au tarif des imprimés et grâce à cette économie d'un sou, le bureau de Toronto de la compagnie économise \$2,000 par mois.

M. Ron Haggert écrit que cette méthode économise \$2,000 par mois à la compagnie de téléphone Bell, mais j'aime mieux dire qu'il en coûte \$2,000 par mois aux contribuables pour aider la compagnie à envoyer ses factures. Je crois qu'aucune société ne devrait obtenir semblable traitement de faveur au Canada et, à mon avis, on pourrait combler le déficit de 20 millions de dollars du service postal. Je crois que l'honorable John R. Nicholson est l'homme tout désigné pour y voir. On peut éliminer le déficit en examinant avec soin certains détails d'administration et en appliquant les méthodes d'affaires qu'il a apprises, dans les provinces Maritimes, avec l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings et d'autres représentants de la région atlantique.

Si certaines choses comme les contributions au compte de la caisse de retraite et l'assurance des frais médicaux et chirurgicaux sont payées sur les revenus courants au lieu d'être considérées comme une créance consolidée du ministère, si les journaux et les publications qui profitent du service postal canadien sont obligés de payer ce service, et si l'on met fin à des faveurs particulières comme celles qu'on accorde à la compagnie de téléphone Bell, je crois que l'administration du ministère peut devenir rentable et ce sera tout à l'honneur, non seulement du ministre des Postes, mais aussi du gouvernement actuel qui est obligé aujourd'hui de trouver des solutions à des problèmes qui existent depuis trop longtemps dans le service postal du Canada.

M. Barnett: Le ministre des Postes a reçu, de tous les coins de la Chambre, des louanges si nombreuses et si généreuses, que l'hésite

[M. Cowan.]

à ajouter mon grain de sel, de crainte qu'il ne s'enfle la tête. Je dirai simplement que je suis toujours heureux quand on traite bien un collègue de la Colombie-Britannique.

Comme mon collègue, le député de Danforth, qui a parlé tout à l'heure, j'ai bien aimé les renseignements précis que le ministre nous a donnés, surtout en ce qui a trait aux tarifs postaux. A cet égard, je signale que j'étais membre de la Chambre et que j'ai suivi avec un profond intérêt la discussion, la dernière fois qu'il y a eu une augmentation générale des tarifs du courrier de la première classe. Les renseignements qu'on nous avait alors communiqués pour nous permettre de décider si la mesure était sage ou non étaient flous, pour ne pas dire davantage. Nous avions un ministre très affable, mais il n'avait pas réussi à nous prouver de façon convaincante qu'il était nécessaire de majorer le tarif de la première classe.

Lorsque le ministre a présenté ses crédits, il a parlé, si j'ai bien compris, d'un principe selon lequel tout le monde devrait être traité de la même façon vis-à-vis du service postal, mais il a ajouté, selon la population et la facilité d'accès. Ce qui revient à dire que tous les gens sont égaux, mais que certains le sont plus que d'autres.

Comme la plupart des députés, j'ai connu bien des aspects des services postaux, les problèmes des bureaux de poste ruraux, du dédommagement et des conditions de travail des postiers, mais le problème qui découle du transport du courrier constitue mon principal sujet de préoccupation. Le ministre est suffisamment au courant des conditions qui règnent le long des régions côtières de la Colombie-Britannique, dont Comox-Alberni fait partie, pour savoir de quoi je parle.

J'ai eu de nombreuses discussions avec quantité de gens très capables qui sont chargés de l'administration ayant trait au transport du courrier, et j'ai toujours constaté que les fonctionnaires responsables du ministère ont déployé tous les efforts, dans le cadre des principes généraux fixés par le ministère, pour procurer le meilleur service possible, étant donné les moyens de transport dont on dispose. Mais lorsque je constate que le service fourni n'est pas très satisfaisant, cela se résume toujours à l'argument que les Postes ne sont pas une entreprise de transport. C'est bien vrai, évidemment, et je ne saurais contester cet état de choses en ce moment. Autrement dit, je ne prétends pas que le ministère des Postes devrait avoir pour règle générale d'établir effectivement les moyens matériels de transport du courrier d'un bout à l'autre du pays. Il est évident que dans la plupart des cas, pendant quelque temps encore, ce sera